

Avec le printemps, les rigueurs de l'hiver s'éloignent et un nouveau cycle végétatif s'amorce. Aussi, vous planifiez dès maintenant votre projet de fleurissement des espaces communaux dont vous avez la charge. Dans ce cadre, les élus du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (collectivité chargée notamment du suivi quantitatif de la ressource en eau sur les 58 communes de son territoire de compétence) ont souhaité vous informer de la situation hydrologique du bassin versant en sortie d'hiver afin d'anticiper les conséquences d'éventuelles restrictions d'usage de l'eau (arrosage des espaces verts et des massifs fleuris) sur la période estivale à venir.

En effet, les très faibles pluies hivernales (déficit pluviométrique de 20 % entre septembre 2016 et mars 2017 par rapport à la moyenne couplé à des températures du mois de mars 4 °c supérieures à la moyenne) n'ont pas (ou quasiment pas) contribué à la recharge des nappes. Pour exemple, la nappe de Dijon Sud (ressource dont l'usage prioritaire est l'alimentation en eau potable de 45000 habitants) connaît cette année une situation inédite depuis près de 20 ans (à prélèvements constants) : son plus bas niveau et **l'absence totale de recharge** au cours de l'hiver 2016 - 2017 !

Dans un contexte de réchauffement climatique, sans présumer ni de l'abondance ni de la fréquence des précipitations des prochains mois, il est une chose certaine : la pluviométrie à venir ne participera plus (sauf cas exceptionnel) à la reconstitution de la ressource, l'eau disponible étant majoritairement mobilisée par les végétaux. Il est donc fort à craindre que des arrêtés préfectoraux de limitation d'usage soient pris prochainement (pour votre information : au 15 mars dernier, 8 départements français étaient déjà concernés !) ne permettant plus certaines pratiques comme celles de **l'arrosage des espaces verts, des massifs fleuris, des aires de loisirs, des terrains de sports, etc** □

Les caractéristiques hydrologiques singulières de cette année 2017 (et sans doute des années à venir) nous invitent collectivement à raisonner les projets de fleurissement et d'aménagement de nos collectivités : quantités et types de végétaux à mettre en œuvre, choix des techniques, modalités d'entretien, désimperméabilisation des sols □

Dans l'objectif de limiter autant que faire se peut les conséquences de ce changement climatique et sans préjuger des décisions qui restent les vôtres, les plantes vivaces se substitueront aux annuelles (en favorisant les plantes dites couvre-sol), les espèces locales (ou espèces dites tolérantes) seront privilégiées aux « exotiques », l'association de plusieurs végétaux au sein d'un même massif sera recherchée, le paillage des massifs (issu du recyclage de sous-produits d'élagage par exemple) sera généralisé, □. Cette dernière technique offre, par ailleurs, le double avantage de préserver l'humidité du sol (fréquence des arrosages réduite) mais aussi de lutter contre les herbes indésirables.

Tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement de votre collectivité aujourd'hui, c'est rationaliser les dépenses futures, mais aussi et surtout contribuer à l'approvisionnement d'**une eau potable** de qualité pour les générations actuelles et futures ...

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du SBV

M. Jean-François COLLARDOT

Edouard LANIER

Chargé de missions